

AUTO-ECOLE DU LYCEE

24 rue Lavergne

22600 LOUDEAC

Tél : 02 96 66 05 52

Tél portable : 06 80 68 78 90

Adresse e-mail : catherine.autoecoledulycee@orange.fr

N° Agrément : E0202204370

Formations proposées : B B96 BE AM A

Critère 7-4 Exemple des modalités de traitement des réclamations de toutes les parties prenantes.

1) Où s'adresser pour une réclamation ?

Tout client peut introduire une réclamation par simple courrier ou e-mail, par téléphone ou lors d'un entretien avec le gérant de l'entreprise, donc Mme VINCENT Catherine.

2) Délai de réponse

Toute réclamation adressée à l'auto-école recevra une réponse aussi rapide que possible.

Les délais sont les suivants :

- Dans les 7 jours ouvrables au plus tard après la réception de la réclamation écrite.
- En cas de réclamation verbale, une réponse peut être apportée directement au client.
- L'auto-école garantit une réponse définitive à la réclamation écrite ou verbale dans les 7 jours (après avoir examiné les faits) ; si cela ne lui est pas possible, le non-respect de ce délai sera motivé au client dans un courrier précisant le délai dans lequel une réponse définitive pourra lui être rendue.

3) En cas de désaccord

Si le client n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été transmise ou si après les 7 jours prévus il est toujours sans nouvelle, le client dispose

d'un premier recours (intérieur) qui est e contacter le gérant de
l'entreprise : Madame VINCENT Catherine 06 80 68 78 90

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le gérant, le client dispose
d'un second recours (externe) en s'adressant aux médiateurs de la
consommation référencés sur le site :
<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso> ou

Le Conciliateur de Justice A. MARCO

Maison de Justice et du Droit

15 Rue Moncontour

22600 LOUDEAC

Tél : 06 52 02 58 97 alain.marco@conciliateurdejustice.fr